

2011/3246 - Approbation d'un avenant à la convention de réservation de places en équipements d'accueils de jeunes enfants pour les agents de l'Etat. (Direction de l'Enfance) (BMO du 21/02/2011, p. 0275)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, notre Groupe votera ce rapport...

M. LE MAIRE : C'est étonnant, dès qu'on parle des fonctionnaires, ça vous braque tout à coup ?!

M. GEOURJON Christophe : On votera ce rapport, Monsieur le Maire, rapport qui permet d'accueillir 28 enfants lyonnais d'agents de l'Etat dans les crèches municipales sans coût pour la Ville, l'Etat prenant en charge le coût de fonctionnement de ces berceaux à hauteur de 10 000 € par an.

Je voudrais juste apporter une précision concernant la crèche inter-entreprises de Gerland que je connais bien puisque j'ai participé à sa création il y a 6 ans de cela. Si on fait des statistiques sur les 55 berceaux, près de 70 % des parents habitent Lyon et presque 90 % des parents habitent le Grand Lyon. Donc effectivement, c'est rentable pour la Ville de favoriser les crèches inter entreprises, y compris vis-à-vis des agents de l'Etat.

Je souhaiterais simplement avoir confirmation que ces ressources exceptionnelles (280 000 € annuel) sont bien réinvesties par la Ville au profit de la politique en faveur de la petite enfance car si tel est le cas, cela permettra de financer le fonctionnement de 28 berceaux supplémentaires à budget constant.

Je vous remercie.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Comme toutes les recettes, cela abonde le budget « Petite enfance » de la Ville, ce qui permet de mener la politique de petite enfance qui va aboutir à plus de 450 berceaux sous ce mandat.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)